

FICHE 20

L'accompagnement de l'enseignant contractuel

L'ACADÉMIE
vous forme

*« Apprendre c'est avoir un projet,
c'est se projeter différent dans l'avenir. »
Philippe Meirieu*

Dans l'académie de Versailles, l'accompagnement des professeurs contractuels débutant dans le métier est organisé selon différentes modalités qui permettent à l'enseignant de prendre en compte la diversité de son métier.

L'ACCUEIL INSTITUTIONNEL

Dans les deux mois qui suivent la prise de fonction, un accueil institutionnel, en présentiel ou sous forme de webinaire, est organisé par des équipes pluri-catégorielles composées de chefs d'établissements, d'inspecteurs, de formateurs et de personnels de la Division de personnels enseignants (DPE).

Ce temps permet d'aborder les questions essentielles relatives à l'entrée dans le métier, d'informer et d'aiguiller les personnels vers les ressources et les modalités d'accompagnement qui leur sont offertes, et de répondre de manière personnalisée à leurs questions.

LES FICHES DE L'ÉCOLE ACADEMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Dès son recrutement, en amont de sa prise de fonction effective et de l'accueil institutionnel qui s'ensuit, le professeur a accès aux fiches sur le site de l'EAFC.

<https://www.ac-versailles.fr/eafc>

En fonction de la date de son entretien, il sera inscrit à un parcours M@gistère qui lui permet de compléter sa formation (Cf. Fiche 3).

L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENT

L'accueil en établissement se déroule sur deux jours.

La première journée est consacrée dans un premier temps à la découverte de l'établissement afin de rencontrer :

- la direction de l'établissement,
- le tuteur,
- l'équipe de vie scolaire,
- les équipes enseignantes et le professeur documentaliste.

Ces derniers donneront un premier aperçu des exigences du métier, des caractéristiques de l'établissement, des instances décisionnelles et consultatives, des acteurs de la vie éducative et des ressources internes disponibles.

C'est aussi le moment de régler quelques aspects pratiques : visiter l'établissement, prendre connaissance de ses classes, obtenir les clefs de sa salle etc... (Cf. Fiche 7)

La deuxième journée est consacrée à l'entrée dans l'approche didactique et pédagogique de la discipline.

Il faudra s'informer sur les ressources transversales et disciplinaires, et commencer à observer la pratique de son tuteur et /ou de collègues d'autres disciplines pour repérer les premiers gestes professionnels, notamment de gestion de classe.

Un échange avec le (les) collègue(s), après l'observation, permettra de poser des questions et de bénéficier de leur regard sur les démarches mises en œuvre.

Sur le terrain, l'enseignant contractuel débutant bénéficie d'un accompagnement par un tuteur métier (un enseignant si possible de son établissement et / ou de sa discipline / spécialité). Si aucun tuteur n'est nommé, il faut en faire la demande auprès du chef d'établissement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Un livret d'accueil - Ce livret a pour vocation de faciliter la prise de fonction. Des informations pratiques et d'ordre administratif y sont détaillés. Il est remis à l'enseignant par la Division des personnels enseignants (DPE) ou peut être consulté sur le site.
http://cache.media.education.gouv.fr/file/PersonnelsNonTitulaires/98/6/Livret_daccueil_1130986.pdf

Une lettre d'information bimestrielle - Cette lettre est adressée à chaque enseignant contractuel en complément du parcours de formation par la division du personnel enseignant via l'adresse académique.

Un cycle de formation - la formation des enseignants contractuels se déroule sur trois années avec des formations transversales et disciplinaires. Ce cycle se termine par une préparation transversale et disciplinaire au concours interne.

Les formations accessibles sur M@gistère à tous les enseignants sont également disponibles pour les enseignants contractuels dès leur prise de fonction :
https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation
Pour accéder à m@gistère il est nécessaire de passer par Ariane ou Arena et de s'authentifier avec les identifiant et mot de passe personnels académiques (Cf. Fiche 3)

Le site de l'École Académique de la Formation : <https://www.ac-versailles.fr/eafc>

La plateforme M@gistère : <https://magistere.education.fr/ac-versailles/>

Le site académique destiné à la voie professionnelle : <https://voie-professionnelle.ac-versailles.fr/>